



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE

Séance du 25 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq juillet
à 20 heures 30, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Monsieur Denis TURREL,
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 11 juillet 2019

Délibération N°09 07 19	Acquisition des parcelles section A n°879 et 880 sur la commune de Capens à des fins de développement économique
------------------------------------	---

Etaient présents : AUDOUBERT Michel, BAGGIO Thierry (remplaçant de AUDOUBERT René), BARBERO Michel, BEDEL Philippe, BENARFA Ali, BOMBAL Bérengère, BROS Bernard, BRUN Karine, CAZARRE Max, COT Jean, COSTES Alexandra, DANES Richard, DEDIEU-CASTIES Françoise, DEGA Gilbert, DEJEAN Daniel, DEJEAN Henri, DELSOUC Marc, FORGET Éric, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, LEFEBVRE Patrick, MASSARUTTO Patrick, MAURY Robert (remplaçant de DEVIC Henri), MEDALE GIAMARCHI Claire, MESBAH-LOURDE Pascale, MICHEL Robert, NAYA Anne-Marie, RACCA Jean-Pierre, RIAND Sandrine, SALAT Éric, SEGUELA Jean-Louis, TEMPESTA Marie-Caroline, TURREL Denis, VIEL Pierre, VIGNES Michel.

Pouvoirs : BAROUSSE Stéphane (pouvoir donné à CAZARRÉ Max), FERRAGE Pierre (pouvoir donné à BARBERO Michel), LEMASLE Patrick (pouvoir donné à DEJEAN Henri), MAILHOL Béatrice (pouvoir donné à MEDALE-GIAMARCHI Claire), VEZAT-BARONIA Maryse (pouvoir donné à AUDOUBERT Michel).

Etaient Excusés : BIBES-PORCHER Ghislaine, BOUVIER Claude, CARRASCO José, CARRERE Gérard, DELAVERGNE Evelyne, DUPONT Michèle, FAUSTINI Marie-Claire, GALY Maurice, HALIOUA Jean-Louis, ISRAEL Pierre, LEBLANC Daniel, LIBRET-LAUTARD Madeleine, PAYEN Éric, SENECLAUZE Christian, SUZANNE Colette.

Secrétaire de séance : NAYA Anne-Marie.



OBJET : Acquisition des parcelles section A n°879 et 880 sur la commune de Capens à des fins de développement économique

Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée :

Depuis le second semestre de l'année 2017, la Communauté de Communes du Volvestre est en discussion avec les services de la DIRSO afin d'acquérir le délaissé de l'Etat situé en bordure de l'autoroute A 64, au niveau de l'échangeur n°28 sur la commune de Capens.

L'acquisition de ce foncier aura pour but d'aménager un nouvel espace d'activités économiques sur un lieu constituant une porte d'entrée du territoire et un réel atout en matière d'attractivité.

Suite à une division foncière mandatée par la Communauté de Communes, les terrains visés sont désormais référencés au cadastre de la commune de Capens, section A, parcelles n°879 et 880, couvrant une surface globale de 28 488 m².

L'avis des Domaines, rendu par l'Etat le 21 novembre 2018 et transmis par mail le 24 juin dernier, fait état d'une estimation de la valeur vénale des terrains à hauteur de 80 000,00€ HT.

Vu l'avis de la Commission Economie du 1^{er} juillet 2019, Monsieur le Président propose d'acquérir ce foncier auprès de l'Etat pour le montant estimé par les Domaines, soit 80 000,00€ HT.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 11 juillet 2019,

Entendu l'exposé du Président,

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

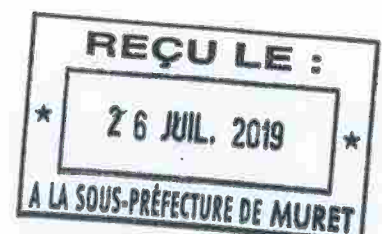
- D'APPROUVER l'acquisition des parcelles référencées section A n°879 et 880 au cadastre de la commune de Capens appartenant à l'Etat pour un montant de 80 000,00€ HT.
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter l'étude de Maître MARTIN, Notaire à Noé, afin d'établir les documents relatifs à cette acquisition.
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente décision.

Pour copie conforme,
Adopté à la majorité

Le Président,

Denis TURREL

Délibération publiée,
transmise au Représentant
de l'Etat et certifiée exécutoire
à compter du 26/07/19.....



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.